Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des politiques statutaires et réglementaires** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **SG/SRH/SDDPRS/2017-874** **02/11/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
SG/SRH/SDDPRS/2016-900 du 29/11/2016 : Calendrier des fêtes légales de l'année 2017
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Calendrier des fêtes légales pour l'année 2018

Destinataires d'exécution
DRAAF, DRIAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP Etablissements d'enseignement agricole Etablissements publics Organisations syndicales administration centrale

Résumé : Cette note de service a pour but d'informer les agents du calendrier des fêtes légales de l'année 2018

Vous trouverez ci-après le calendrier des fêtes légales de l'année civile 2018.

Il est précisé que ces jours sont chômés et payés, dans la mesure où les nécessités de fonctionnement des services le permettent. Le calendrier des jours fériés revêt un caractère nécessairement aléatoire. Ainsi, aucune compensation ne peut être accordée lorsqu'un jour férié tombe un samedi, un dimanche, ou un jour non travaillé du fait d'un temps partiel.

L'adjoint au Chef du service
des ressources humaines,

Bertrand MULLARTZ

ANNEXE

Calendrier des jours fériés 2018

Jour de l'An	Lundi 1er janvier
Lundi de Pâques	Lundi 2 avril
Fête du travail	Mardi 1er mai
Victoire 1945	Mardi 8 mai
Ascension	Jeudi 10 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 21 mai
Fête nationale	Samedi 14 juillet
Assomption	Mercredi 15 août
Toussaint	Jeudi 1er novembre
Armistice 1918	Diimanche 11 novembre
Noël	Mardi 25 décembre